Saint-Pierre Pratique

N°1 - 2015

www.saintpierredevarengeville.fr

EDITORIAL

«Je suis ravie de vous présenter la 1ère édition du guide pratique proposé par la commission communication et évènementiel qui souhaite mettre en place des outils semblant répondre aux besoins actuels. Le bulletin municipal n'est pas abandonné, mais il ne sera édité qu'une fois par an, sous le nom de « Saint-Pierre pratique » et permettra de conserver sur un format moins encombrant, les informations pérennes qui peuvent être conservées toute une année (tarifs communaux, services, horaires, formalités administratives, annuaire des services de santé, des associations, du réseau économique….).

Il sera complété grâce à un relais qui existe déjà : le « minibull' » vous apportant d'une manière plus fréquente, les actualités municipales et les informations reçues des associations.
Nous espérons que cette nouvelle formule de communication répondra à vos attentes.

Au nom du conseil municipal, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et vous adressons nos meilleurs voeux pour cette nouvelle année 2015.

Pierrette CANU, Maire

LA COMMUNE SUR LE NET

Le site officiel de la commune est un lien interactif entre la ville et ses habitants, ce portail de l'information municipale est un lien de proximité et d'interactivité entre le service public et les varengevillais.

Nous vous laissons le découvrir à l'adresse suivante :
www.saintpierredevarengeville.fr
Ou utiliser le « flashcode » *avec votre* smarthphone :

Inscription à la newsletter : le meilleur moyen pour savoir tout sur tout… et tout de suite.

Pour être informé rapidement des travaux en cours, à venir, de la suspension des transports publics et scolaires, d'une coupure EDF ou d'eau, de manifestations sportives ou culturelles, d'alertes météo, de crues, de pollution atmosphérique, des décisions du conseil municipal…. Inscrivez-vous à la newsletter du blog.
Vous serez alors avertis dès qu'une information essentielle sera disponible.

Pour cela, il suffit d'aller sur la page d'accueil du blog et de renseigner votre adresse mail, comme indiqué ci-contre.

Le site internet rassemble également une multitude d'informations pratiques sur le PLU, le planning de ramassage des déchets, des n° utiles, les menus du restaurant scolaire, la liste des ouvrages de la bibliothèque municipale, les expositions, les inscriptions ou activités du centre de loisirs…

SOMMAIRE

EDITORIAL 2
LA COMMUNE SUR LE NET 2

MAIRIE MODE D'EMPLOI

Les services municipaux 4
- Accueil administratif 4
- Police municipale 4
- Bibliothèque 4

Permanences et services divers 4
- Mme le Maire 4
- Les adjoints 4
- M. le député 4
- Mme la conseillère générale 4
- Avocat 4

VIE PRATIQUE

Informations et services municipaux 5
- Location salle des fêtes 5
- Les aides communales (bourses d'études, d'études diplômantes, de vacances) 5
- Tarifs communaux 6
- Cimetière (tarifs et modalités jardin du souvenir) 6

Urbanisme 7
Formalités administratives 8
Se déplacer : les transports et transports scolaire 9
Propreté voie publique Gestion des déchets 10
Civilité - Réglementation 10

SOLIDARITÉ

CCAS 12
Les aides communales (voir « Vie pratique P. 5) 12
Assistante sociale 12
Accompagnement des jeunes 12
Les aides à la personne 12
- Permanences PMI 12
- Permanences de l'assistante sociale 12
- ADMR 12
- La Croix Rouge 13

Pour nos aînés 13
- RPA 13
- CLIC SeineAustreberthe 13
- Prévention canicule 13

Le logement 13

SANTÉ

Cabinet médical rue des Lilas (médecins et Infirmières) 14
Cabinet dentaire 14
Pharmacie 14
Psycho-praticienne 14
Numéros d'urgence 14
Défibrillateurs 14

ÉDUCATION, JEUNESSE

Liste des assistantes maternelles 15
Les écoles 15
- A Saint Pierre 15
- Et après… 15

L'accueil périscolaire 15
Le centre de loisirs 16
Le CESAJE 16

LA VIE CULTURELLE ET SPORTIVE

Commission de la Jeunesse, de l'Animation, de la Vie Locale Associative et Sportive 17
Associations sportives et culturelles 17

ANNUAIRE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS

Commerçants 21
Artisans 21
Tourisme – loisirs 22
P.M.I. - P.M.E. 22
Entreprises de plus de 50 salariés 22
Professions libérales 22

MAIRIE MODE D'EMPLOI

LES SERVICES MUNICIPAUX

ACCUEIL ADMINISTRATIF :

HORAIRES D'OUVERTURE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

- Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 18H00
- Permanence d'état-civil : le samedi de 9H00 à 11H30

NOS COORDONNEES

Téléphone : 02.35.37.52.46
Fax : 02.35.37.71.72
Courriel : mairie-spv@wanadoo.fr
Blog : www.saintpierredevarengeville.fr

POLICE MUNICIPALE :

Anthony CRETIN assure le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique.

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES,

Partez tranquille !

La mairie de Saint Pierre de Varengeville propose ce service gratuit, consistant à surveiller vos habitations durant vos vacances par le policier municipal ou, en son absence, la gendarmerie qu'elle seule est habilitée à effectuer des patrouilles de nuit.
Si vous souhaitez bénéficier de ce service, veuillez-vous inscrire en mairie.

BIBLIOTHEQUE

Route de Rouen
Tél : 02 35 37 75 99 et mail : biblio-spv@orange.fr
Tél. : 02.35.37.75.99
Courriel : biblio-spv@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture au public
En période scolaire :

- Mercredi de 10h30 à 12h30 et de 16h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 12h00

Hors période scolaire :

- Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 16h30 à 18h00
- Samedi de 10h00 à 12h00

Connexion au blog de la commune :
Vous pouvez visiter le site de la commune http://saintpierredevarengeville.fr, vous trouverez à l'onglet bibliothèque municipale :

- le fichier Excel de l'ensemble des ouvrages disponibles au prêt, et à partir de ce fichier vous pouvez effectuer une recherche par titre, auteur et cote d'ouvrage.
- le catalogue des nouveautés
- les informations sur les expositions en cours

Vous souhaitant bonne lecture, au plaisir de vous retrouver à la Bibliothèque Municipale Gustave Flaubert.

PERMANENCES ET SERVICES DIVERS

Permanences de Mme le maire

Madame CANU, Maire, reçoit en Mairie sans rendez-vous (appeler le jour même en mairie pour obtenir confirmation de la permanence)

> le mercredi de 17H00 à 18H00
> le samedi de 09H00 à 10H00

Mme. la conseillère générale

Madame CANU, Conseillère Générale du canton de Duclair, reçoit en Mairie de Saint-Pierre et régulièrement en mairie de Duclair, du Trait, et dans chacune des communes du canton.

Blog : pierrettecanu.hautetfort.com
Courriel : pierrette.canu@cg76.fr.

Permanences des adjoints

Les permanences des adjoints sont assurées uniquement sur rendez-vous pris en Mairie (02.35.37.52.46)

M. le Député

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
51 rue Louis Leseigneur à BARENTIN.
Tel : 02.35.23.57.89 - Fax : 02.35.23.58.34
Blog : //www.christophebouillon.fr
Courriel : contact@christophebouillon.fr
Pour connaître les dates de permanence de Monsieur Christophe BOUILLON, Député, contacter l'accueil de la mairie au 02.35.37.52.46. ou consultez le blog de la mairie.

Avocat

Un avocat reçoit gratuitement quelques samedis matin dans l'année pour des consultations juridiques. Pour fixer un rendez-vous, il vous suffit de contacter la Mairie (Possibilité d'anonymat).

VIE PRATIQUE

INFORMATIONS ET SERVICES MUNICIPAUX

LOCATION DE LA SALLE DES FETES (tarifs applicables au 01/01/2015)

La municipalité peut louer la salle des fêtes à des particuliers selon les principales modalités suivantes : la salle est louée en priorité aux associations varengevillaises, les particuliers ne peuvent la réserver que 1 an jour pour jour avant la date souhaitée.

Prix de la location au 01/01/2015	Commune	Extérieurs
1 journée	***167.88 €***	***346.59 €***
2 journées	***261.58 €***	***502.39 €***
3 journées	***336.69 €***	***621.54 €***
Vin d'honneur	***113.13 €***	***191.93 €***
Caution salle	***135.06 €***	***135.06 €***
Caution ménage	***82.42 €***	***82.42 €***
Associations communales	***9.29 €***	

LES AIDES COMMUNALES pour l'année scolaire 2014/2015

BOURSE D'ETUDES :
La commune alloue une subvention attribuée au titre des « bourses d'études » pour l'année scolaire 2014-2015 d'un montant de 24,28 €
Conditions :
> A partir du collège,
> Jusqu'aux 15 ans inclus

BOURSE DE VACANCES :
La commune alloue, avant les 16 ans de l'enfant, dans la limite d'une fois par an et au vu d'une attestation de vacances, après séjour dans un centre de colonies de vacances scolaires ou extra scolaires d'au moins quatre nuitées hors la présence des parents, une bourse de vacances de 46.18 euros par enfant. Les demandes d'attributions doivent être présentées au plus tard dans les 12 mois qui suivent le séjour.

BOURSE D'ETUDES DIPLOMANTES :
Elle est attribuée aux élèves s'engageant dans un processus diplômant-professionnalisant, hors filières générales, notamment par des études professionnalisantes et d'apprentissage post Brevet (Bac Pro, etc.) et post Bac Pro (Licence Pro, etc.) et des études supérieures post-bac (BTS/DUT, Université, Prépa, Grandes écoles, etc.).

Montant pour l'année scolaire 2014-2015 :
Pour les cursus non rémunérés : à 75,45 € par cycle (2 à 3 ans selon les études)
Pour les cursus rémunérés même sur une courte période : à 50,30 € par cycle
Conditions :
> Etre domicilié sur la commune
> Avoir entre 16 ans et 25 ans compris,
> Bourse attribuée une fois par cycle

Processus diplômant-professionnalisant, hors filières générales.
Les dossiers doivent être présentés avec les justificatifs requis avant que ne s'achève la première année du cycle d'étude au titre de laquelle est demandée la bourse.

Une Commission de suivi évaluera le dispositif et étudiera les cas particuliers ou nouveaux intervenus au cours de la période ainsi que les demandes de réorientation dont l'aide sera limitée toutefois le cas échéant à 50,30 € par élève, autorisé pour un seul et unique nouveau cycle de réorientation hors filières générales, sur présentation des justificatifs requis et d'un courrier d'explication et de motivation de l'élève.

Cette bourse n'est pas cumulable avec l'autre bourse d'études communale.

LES TARIFS COMMUNAUX 2015

PHOTOCOPIES ET FAX :

Envoi de fax : ..... 0.20 €
Photocopie A4 N&B : ..... 0.18 €
Photocopie A4 couleur : ..... 0.20 €
Photocopie A3 N&B : ..... 0.30 €
Photocopie A4 couleur : ..... 0.40 €

CARTE POSTALE : ..... 0,30 €
LIVRE "ST-PIERRE D'HIER" écrit par M.Hervieux : 25 €

CIMETIÈRE (TARIFS, FONCTIONNEMENT) :

Concession 15 ans (renouvellement)	***97.33 €***
Concession 30 ans	***197.17 €***
Concession 50 ans	***325.21 €***
Taxe de caveau	***14.22 €***
Vacation funéraire	***21.42 €***
Taxe exhumation	***29.38 €***

COLOMBARIUM :

Concession 30 ans	***850.00 €***
Concession 50 ans	***985.00 €***

FONCTIONNEMENT DU FUNERARIUM :

> DISPERSION DES CENDRES :

Sous réserve d'une autorisation délivrée par la Mairie, les cendres des défunts peuvent être dispersées au Jardin du Souvenir du cimetière de Saint-Pierre de Varengeville, dans le respect de la législation en vigueur à la date de la dispersion. Chaque dispersion sera inscrite sur un registre tenu en Mairie.

> ORNEMENTS ET FLEURISSEMENT :

Tous les ornements, fleurissements et attributs funéraires sont prohibés, à l'exception de la semaine suivant la dispersion des cendres.
La famille aura l›obligation de retirer tous les ornements ou attributs au terme de la semaine qui suit la dispersion.

> EXPRESSION DE LA MEMOIRE :

Une stèle installée au pied du Jardin des Souvenirs permet l'identification des personnes dont les cendres ont été dispersées.
La famille pourra facultativement faire apposer par une entreprise spécialisée et à sa charge une plaquette répondant strictement aux références transmises par la commune.

La plaquette devra obligatoirement comporter les noms et prénoms du défunt, l'année de naissance et l'année du décès, sans aucune autre mention.
L'apposition d'une plaquette donnera lieu au versement en une fois d'une redevance communale d'un montant de 40 € (prix de la plaquette, sans les inscriptions, inclus).

URBANISME

Le PLAN LOCAL URBANISME (PLU) est un document destiné à définir la destination générale des sols. Depuis le vote de la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) de 2000, le PLU remplace l'ancien Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.).

Le règlement du PLU associé à un plan définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, pour l›agriculture, pour le commerce et l›artisanat, etc.

Le projet global d'urbanisme ou PADD résume pour sa part les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de la commune à moyen et long terme.

Le PLU de St Pierre de Varengeville a été adopté le 29/12/2010 après enquête publique.
Documents du PLU de St Pierre de Varengeville à télécharger sur notre blog :
http://www.saintpierredevarengeville.fr/archive/2011/08/08/le-plan-local-d-urbanisme-p-l-u-de-st-pierre-de-varengeville.html

Vous desirez entreprendre des travaux ou une construction ?

- Voici les principales formalités : (les formulaires sont disponibles en mairie, sur le blog de la commune ou sur le site www.service-public.fr)

Document	Pour quoi ?	Délai d'instruction*
PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)	Construction nouvelle, extension ou modification de l'existant (+ de 20 m²)	2 mois
DECLARATION PREALABLE (DP)	Nouvelle construction ou extension inférieure à 20 m². Modification de de façade, de clôture, piscine, …	1 mois
CERTIFICAT D'URBANISME	Pour connaître les règles applicables à un terrain. Il donne une information sur la constructabilité, et les droits et obligations liées à ce terrain.	2 mois
DECLARATION ATTESTANT L'ACHEVEMENT ET LA CONFORMITE DES TRAVAUX	Avoir le certificat de conformité.	

* Des délais différents peuvent être appliqués dans certaines situations particulières.

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Une série de dispositions législatives et réglementaires a imposé ces dernières années que la population soit informée préventivement des risques majeurs auxquels elle peut être exposée (sur la base du code de l'environnement, art.125–2).

Le préfet, les propriétaires, les industriels et le maire sont tenus réglementairement de responsabiliser les citoyens exposés aux risques majeurs. Pour ce faire, le maire doit développer une série d'actions d'information préventive et de communication au niveau local qui passe notamment par la réalisation d'un DICRIM qui est un document consultable sans frais en mairie.

Le Ministère du Développement Durable a souhaité répertorier les DICRIM existants. Une enquête nationale lancée en septembre 2009 a déjà permis de rassembler près de 2.200 DICRIM sur 21.252 communes concernées par des risques majeurs.

Le DICRIM de Saint-Pierre de http://www.saintpierredevarengeville.fr/media/02/00/3811563637.pdf

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

	Où s'adresser ?	Pièces à fournir	Pièces à fournir
CARTES D'IDENTITÉ Nb. Validité : 15 ans pour les adultes depuis janvier 2014 Prolongement de 5 ans valable pour les cartes d'identité délivrées entre 2004 et 2013	A la mairie du domicile	- Formulaire de demande disponible en mairie - 2 photos d'identité récentes - Ancienne carte si renouvellement - Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois (demander à la mairie du lieu de naissance) - Justificatif de domicile de moins de 3 mois - Empreinte digitale (obligatoire dès 13 ans) - Justificatif de changement de situation	- Présence obligatoire du demandeur - Gratuit pour un renouvellement - 25 € en timbre fiscale en cas de perte ou vol - Pour les enfants mineurs, le parent présent doit fournir une pièce d'identité (et le jugement de divorce complet s'il y a lieu)
PASSEPORT BIOMETRIQUE	Dans certaines mairies équipées : Maromme ou Barentin, sur rendez-vous	- Carte d'identité en cours de validité - Ancien passeport - Livret de famille - 2 photos d'identité - 1 timbre fiscal de 86 € - Justificatif de domicile - Jugement de divorce s'il y a lieu - Pour les mineurs : livret de famille des parents, pièce d'identité du parent présent, jugement de divorce si nécessaire	Montant du timbre fiscal : - 86 € pour les majeurs - 42 € pour les 15-18 ans - 17 € pour les moins de 15 ans. Validité : - 10 ans et - 5 ans pour les mineurs
DECLARATION DE NAISSANCE	A la mairie du lieu de naissance	Attestation de naissance avec le livret de famille ou carte d'identité des 2 parents	Gratuit Démarche à effectuer dans un délai de 3 jours ouvrables qui suivent la naissance
EXTRAIT OU COPIE INTEGRALE D'ACTE DE NAISSANCE	A la mairie du lieu de naissance Ou Par courrier à la mairie du lieu de naissance	- Livret de famille ou carte d'identité - indiquer date de naissance, nom et prénoms (de jeune fille pour les femmes mariées), nom et prénoms usuels des parents ainsi que leurs dates et lieux de naissance	Si la demande est faite par courrier, joindre une enveloppe timbrée.
CARTE D'ELECTEUR	A la mairie du domicile	Livret de famille ou carte d'identité Justificatif de domicile	Gratuit
RECENSEMENT MILITAIRE	A la mairie du domicile dès16 ans résolus.	Livret de famille	Gratuit

VOUS CHANGEZ DE DOMICILE :

> ***Signalez votre départ :***
Au Secrétariat de la mairie
A votre fournisseur gaz et électricité (entre 3 mois et 3 jours avant le départ)
A votre fournisseur d'eau (Véolia)
A votre assurance
Au service des impôts (trésorerie générale)
A la Caisse de la Sécurité Sociale
A la CAF…

> ***Veillez à la situation scolaire de vos enfants***

> ***Demandez au service de la Poste*** le transfert de votre courrier

> ***Pensez également au service des Télécommunications*** pour votre téléphone.

> ***Faites faire les changements d'adresse sur :*** Votre carte grise (obligatoire) votre carte d'identité, votre passeport.

> ***Inscrivez-vous sur la liste électorale*** à la Mairie de votre nouvelle résidence entre le 1er mars et le 31 décembre pour l'année suivante.

> ***Pour les étrangers*** titulaires de la carte de séjour ou carte de travail, déclarez votre changement d'adresse en Mairie

Ce site officiel peut vous aider dans vos démarches : service-public.fr/particuliers

SE DÉPLACER - TRANSPORTS

Pour vous déplacer AU SEIN DE LA METROPOLE, vous avez plusieurs possibilités :

Pour vous rendre à Rouen
Vous pouvez utiliser les transports publics et plus particulièrement la ligne ***26***. Le terminus se trouve au Pôle d'échange du Mont Riboudet (départ : salle des fêtes)

Pour aller à Duclair
Une ligne spéciale de transport en commun (***26 F***) existe entre St Pierre de Varengeville et **Barentin** (centre commercial) le mercredi (départ 14h30. Retour de Barentin : 16h45). Le panneau d'affichage frontal du bus indique «SPECIAL». Si vous prévoyez d'emprunter ce bus un mercredi, nous vous invitons toutefois à vérifier auparavant son passage effectif sur le site : www.vtni76.fr en indiquant votre trajet dans l'onglet à droite

Si, vous ne trouvez aucun bus correspondant à vos déplacements, vous pouvez réserver **le transport à la demande**, FIL'OR. Il est nécessaire de s'inscrire et réserver (Tél. 0800 649 649)

LES BACS DE LA SEINE

Les horaires des bacs de la Seine sont disponibles en mairie

INFORMATIONS TRANSPORTS SCOLAIRES COLLEGE DE DUCLAIR

Pour toutes informations, veuillez contacter le secrétariat des transports par :
> courriel : transport@cg76.fr ou
> par téléphone au : 02 35 63 66 73

LA PROPRETÉ – LA VOIE PUBLIQUE

RAMASSAGE DES DECHETS :

La compétence de la collecte des déchets appartient à la METROPOLE.
Les déchets ménagers sont collectés toutes les semaines, le lundi. Les déchets recyclables sont collectés, également le lundi, mais 1 fois tous les jours. Les jours fériés, le ramassage est décalé à la journée suivante.
La collecte commençant dès 5h00, les poubelles doivent être sorties la veille au soir. Afin d'éviter les désagréments liés notamment aux odeurs, merci de veiller à ne pas sortir les bacs avant.
Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la **METROPOLE au 0800 021 021**

LES COLLECTES :

> **Collecte de verre :**
Des conteneurs destinés à recevoir les verres sont à votre disposition sur le parking de la salle des fêtes, aux immeubles, chemin de la messe ainsi que sur le parking au hameau des Broches et route de Barentin au Paulu.

> **Collecte de vêtements et de chaussures** :
Un container est disponible sur le parking, près du cimetière et celui du supermarché.

> **Objets encombrants, ferraille :**
Vous devez dorénavant vous inscrire directement auprès de la METROPOLE (0800 021 021). Nous vous rappelons que lorsque vous achetez un appareil ménager, le vendeur doit vous reprendre le matériel usager.

DECHETTERIES :

> **Maromme :**
St Jean du Cardonnay - Côte de la Valette
Ouverte 7j/7 de 8h à 19h
Fermeture : 1er janvier, lundi de Pâques, 1er mai, 14 juillet, 15 août, 11 novembre et 25 décembre

> **Villers-Ecalles :**
Du lundi au samedi : 9h00-12h30 et 14h00-17h45. (convention spéciale avec St-Pierre)

> **Duclair :**
Hameau des monts du lundi au vendredi : 15h00 – 18h00 le Samedi : 10h00-12h00 et 14h00-18h00

> **Saint-Martin de BOSCHERVILLE :**
Chaussée Saint-Georges Lundi et samedi : 10h00-12h00 et 14h00-18h00
Mercredi et vendredi : 15h00-18h00

CIVILITÉ - RÉGLEMENTATIONS

REGLEMENTATIONS GENERALES

SYSTEME D'ALARME

L'installation des systèmes d'alarme sonore audible sur la voie publique est réglementée. La nouvelle réglementation stipule que ces systèmes doivent recevoir l'autorisation du Maire.

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Pour garantir une vie harmonieuse **dans notre commune**, pour que chacun puisse se revitaliser au **calme** et au grand air, nous vous demandons de prendre toutes précautions pour éviter que vos voisins ne soient gênés par les bruits répétés et intempestifs émanant de vos activités. A cet effet, **les travaux** de bricolage et de jardinage **utilisant** des **appareils susceptibles de causer une gêne** pour vos voisins en raison de leur intensité **sonore** tels que tondeuse à gazon, motoculteur, raboteuse, scie mécanique etc..., ne sont **autorisés** qu'aux horaires suivants :

> les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h
> les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
> les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

VANDALISME
Nous rappelons que ces délits peuvent conduire à des amendes pouvant aller jusqu'à 1524 € (ex : Le dépôt sauvage d'immondices en un lieu public ou privé). Soyez respectueux de votre environnement et de notre commune dans l'intérêt de chacun et de tous.

REGLEMENTATION SUR LES FEUX
Le brûlage à l'air libre des déchets ménagers est interdit. La sanction est assez dissuasive : une amende de 450 € est encourue.

REGLEMENTATION SUR LES ANIMAUX

La divagation des animaux : obligation de tenir les chiens en laisse dans les zones d'habitation. La fourrière municipale recueille les chiens errants avant de les emmener chez le vétérinaire. Les frais sont à la charge du propriétaire (20 €/jour en fourrière + 26 € de frais de traque ou 35 €/ jour de fourrière + 26 € de frais de traque, en cas de récidive).

Si vous constatez un ***nombre grandissant de chats errants*** , vous pouvez vous mettre en relation avec l'association « ARISTRAITCHAT » (tél. 09.60.03.91.74) qui vous orientera.

L'obligation de ramassage des déjections canines : le non-respect de cette obligation constitue une infraction passible d'une amende prévue au Code Pénal pour les contraventions de deuxième classe (minimum 38 €)

Troubles du voisinage : obligation de mettre tout en œuvre pour éviter que les aboiements de son animal troublent la tranquillité du voisinage.

En cas de plainte, le Maire peut faire établir un procès-verbal et l'infraction peut être punie d'une amende prévue au Code pénal pour les contraventions de troisième classe (minimum 450 €).

LEGISLATION RELATIVE AUX CHIENS DANGEREUX
La loi n°99-5 du 6 janvier 1999 oblige, sur la voie publique, les propriétaires et détenteurs des chiens cités ci-dessous, à les museler et les tenir en laisse.

> 1ère catégorie « Chiens d'attaque »: PIT-BULLS, BOHERBULLS, TOSA.

> 2ème catégorie « Chiens de défense » : STAFFORDHIRE TERRIER, AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER, ROTTWEILER et chiens assimilables, TOSA.

Ces chiens doivent être déclarés en Mairie, par leur propriétaire qui doit présenter les documents suivants pour obtenir un récépissé :

> Un certificat de vaccination antirabique

> Un certificat d'identification du chien

> Une assurance garantissant leur responsabilité civile

ATTENTION Un test comportemental est obligatoire auprès d'un vétérinaire agréé ou d'un organisme agréé en Préfecture.

Pour plus de renseignements, adressez-vous en mairie.

SOLIDARITÉ

SOLIDARITÉ

CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale vous offre une aide à l'instruction de dossiers administratifs mais aussi dans votre vie quotidienne. Il a pour mission d'apporter un soutien technique et financier aux personnes en difficulté en constituant des demandes d'aides diverses (financières, humaines…).

Il a trois fonctions principales :

> la mise en œuvre d'une politique d'action sociale locale (prévention, développement d'un réseau d'aide, habitat, éducation, santé, …),

> l'établissement des dossiers d'aide sociale,

> la coordination de l'action sociale : partenariat entre différentes structures ou institutions sociales.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Madame MALLÉGOL, agent administratif.

LES AIDES COMMUNALES (voir "Vie pratique" p.5)

> Bourses d'études
> Bourses d'études diplômantes
> Bourses de vacances

L'ASSISTANTE SOCIALE

Madame AUREGAN

Elle peut apporter des informations dans différents domaines (législation, santé, logement, etc...). Elle peut orienter vers d'autres organismes compétents. Elle est enfin à l'écoute de toute personne qui rencontre des difficultés.

Madame AUREGAN est rattachée au Centre Médico-Social de Duclair (51 rue les Hauts du Catel - Téléphone : 02.35.37.61.61) où elle tient une permanence le mardi de 09H30 à 11H30 sur rendez-vous. Elle peut également assurer une permanence à Saint-Pierre-de-Varengeville à la mairie, uniquement sur rendez-vous.

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

La **Mission Locale** peut vous accompagner pour la recherche d'emploi, rédiger un Curriculum Vitae, une lettre de motivation, construire votre projet professionnel, choisir une formation pour préparer un diplôme, trouver un contrat en alternance, connaître l'ensemble des dispositifs et démarches que vous pouvez entreprendre.

Elle peut également vous informer sur la santé, la mobilité, le logement, l'orientation, les démarches de la vie quotidienne…

Si vous avez entre **16 et 25 ans** et que vous êtes sortis du système scolaire avec ou sans diplôme, n'hésitez pas à contacter la Mission Locale.

Rue Pierre Leroux
76580 LE TRAIT
Téléphone : 02 35 37 18 39

LES AIDES A LA PERSONNE

> ***Permanence de la PMI*** (Protection Maternelle et Infantile) au Centre Médico-Social de Duclair
51 rue les Hauts du Catel - Téléphone : 02.35.37.61.61
Madame BEAUCAMP, puéricultrice reçoit sur rendez-vous le mardi après-midi au CMS
Madame LAPLACE, médecin consulte, également sur rendez-vous le jeudi matin, 1 semaine sur 2.

> ***A.D.M.R : L'Aide à Domicile en Milieu Rural***
L'aide proposée peut être occasionnelle ou de longue durée. Le dossier de prise en charge est constitué par nos soins en fonction des ressources, de l'âge, de l'évènement qui justifie la demande (naissance, hospitalisation, handicap, maladie permanente, augmentation de la dépendance…). Chacun peut avoir l'aide de l'ADMR pour des besoins essentiels de la vie quotidienne ou tout simplement pour votre confort.

L'ADMR, tient une permanence les 1er et 3ème jeudis de chaque mois :

> de 9h30 à 12h à la Maison des Associations de DUCLAIR
> de 13h à 15h à la RPA Louis Robin, à SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE

Mme Vanessa Podevin, responsable de secteur, Mme Julie Cosnefroy, chargée d'évaluation, ainsi que Mme Noëlle Gonzalez, bénévole vous y accueilleront.

Vous pouvez également, si vous en avez envie, rejoindre l'association des bénévoles ADMR de St Paër. **Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter : Fédération ADMR, 1 rue Ernest Delaporte - CS 30009 - 76710 Montville: 02.32.93.90.90**

> La Croix rouge

Le Service de Soins et d'Accompagnement à domicile de la Croix Rouge Française de Pavilly intervient sur la commune de Saint Pierre de Varengeville auprès des personnes âgées et/ou handicapées pour le maintien à domicile.
Après une identification de vos besoins à domicile, l'association met en place des interventions par une équipe dédiée et un suivi régulier de l'accompagnement à domicile. Durant la prise en charge le service suit l'évolution de vos besoins pour adapter notre intervention.

Possibilité de financement : APA PCH les caisses de retraite les mutuelles…
Pour tout renseignement, contactez Mme Biville Corinne au 02 32 94 08 89

POUR NOS AINÉS :

> R.P.A. la Cerisaie
Résidence pour Personnes Agées
Le gardien : Monsieur Anthony ELOY
Téléphone : 02.35.37.50.19

Pour obtenir un logement dans cette résidence, il faut avoir au moins 65 ans et être autonome La demande de logement est à faire en Mairie.

> C.L.I.C. Seine Austreberthe

Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique des cantons de Pavilly et Duclair. Service gratuit pour les 60 ans et plus et leur entourage. Vous avez des questions sur une hospitalisation, des aides à domicile, les maisons de retraites, la maladie d'alzheimer...

Contactez l'hôpital de Barentin
17 rue P. et M. Curie
Tél. 02.35.92.10.24

> Prévention canicule

La mairie tient à jour un registre des personnes de plus de 65 ans et leur vient en aide en cas de fortes chaleurs répétées.
N'hésitez toutefois pas à nous informer si vous connaissez une personne qui pourrait en avoir besoin.

LE LOGEMENT

Pour chercher un logement sur la commune, il vous appartient de déposer un dossier de demande de logement en mairie et de confirmer votre inscription tous les 6 mois.

Au moment de la libération d'un logement, la mairie propose au bailleur 3 dossiers qui les étudieront et sélectionneront ceux qui correspondent le mieux aux critères d'attribution (situation et composition familiale, ressources…)

La commune met à disposition certains logements qui sont gérés par les bailleurs suivants :
> Habitat 76 (0811 020 076)
> Logéal (02.32.81.55.10)

Si vous souhaitez un logement sur une autre commune, vous pouvez vous adresser aux bailleurs suivants :
> Dialoge (02.32.82.37.10)
> Logiseine (02.35.52.65.00)
> Plaine Normande (02.32.76.04.69)

EMPLOI

Pôle Emploi

200 rue Denis Papin BP 9 76360 Barentin
Téléphone candidat : 3949 (Gratuit ou 0,11 € par appel depuis une ligne fixe. Coût d'une communication normale depuis un mobile.)

SANTÉ

SANTÉ

CABINET MEDICAL RUE DES LILAS

Docteur Mireille DEHAYS SONNET
Téléphone : 02.35.37.55.41
Consultations libres :
- Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi de 9h00 à 11h00

Consultations sur rendez-vous :
- Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 16h00 à 19h30
- Jeudi de 9h00 à 11h00

Docteur Sabine ALLAIS - Docteur Christine VIELET – Docteur Cédric DASSAS
Téléphone secrétariat : 02.32.64.42.85
Consultation sur rendez-vous tous les jours.

Infirmières :
Mmes Douville et Autin - Téléphone : 02.35.33.52.74
Consultations au cabinet :
- mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 9h00
- mercredi et jeudi de 8h30 à 9h00 pendant les vacances

Soins à domicile :
- 7 jours sur 7

CABINET DENTAIRE (Route du Paulu)

Drs NANQUETTE Reynald et VARIN Arnaud
Tél. 02.35.61.79.17
Dr KERLAU Hélène - Tél. 02.35.64.75.43

PHARMACIE

Monsieur Rémi FOLLIOT
54, Chemin de la Messe - 76480 ST PIERRE DE VARENGEVILLE - 02.35.37.71.33
Horaires d'ouverture :
- Le lundi : 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- Du mardi au Jeudi : 9h15 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- Vendredi : 9h15 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- Le samedi : 9h15 à 12h30 et de 14h30 à 17h30

PHARMACIE DE GARDE : n° audiotel accessible 24h/24h : 3237

PSYCHO-PRATICIENNE

Mme Lydie COT-CLARISSE reçoit sur rendez-vous à la RPA.
Pour tout contact : 06.76.49.76.71

N° URGENCES

La **Maison Médicale de Barentin** peut recevoir les situations urgentes nécessitant un avis médical ne pouvant être différé jusqu'à l'ouverture du cabinet médical du médecin traitant au **02.35.91.75.59.**
Les médecins de la commune assurent des gardes : 1 nuit par mois et ½ week-end par trimestre.

Urgence ou malade ne pouvant se déplacer pour raison médicale : 15 (SAMU)

> Centre anti-poison :	0825 812 822
> Appel d'urgence européen :	112
> Allo enfance maltraitée :	119
> Maltraitance des personnes âgées et handicapées	3977
> Pompiers :	18
> Police :	15
> Gendarmerie de Duclair :	02.35.37.50.12
> France Télécom :	0800.083.083
> Véolia (eau potable) :	0811.900.800
> ERDF (dépannage électricité) :	0810.333.076
> GDF (dépannage gaz) :	0800.47.33.33
> METROPOLE :	0800.021.021
> Portable d'astreinte mairie :	06.15.43.83.19

Situation géographique des 2 défibrillateurs :
1 Cabinet médical, rue des Lilas
2 Vestiaires, stade Rémi Morel

ÉDUCATION - JEUNESSE

ASSISTANTES MATERNELLES

La liste des assistantes maternelles agrées de Saint-Pierre est disponible en mairie et sur le blog de la commune

LES ECOLES

A ST PIERRE

> ***Ecole maternelle Jacques Prévert.***
Directrice : Mme SERGENT
02.35.37.72.07

> ***Ecole primaire Germaine Coty***
Directrice : Mme DEPAROIS
02.35.37.52.59

ET APRES…..

> ***Collège*** :
Gustave Flaubert
118 rue Gustave Flaubert 76480 DUCLAIR
Tél. 02.35.37.50.24
Principal: M. TACHÉ

> **Lycées à Barentin**

Général :
Thomas Corneille
Avenue André Maurois
Tél. 02.35.94.96.36

Professionnel :
Auguste Bartholdi
(fusion des lycées Edmond Labbé et Jaquard)
52, avenue Aristide Briand
Tél. 02.35.94.96.96

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'accès aux services de garderie est ouvert à tous les enfants scolarisés dans l'une des écoles communales.

Horaires

La garderie extrascolaire, gérée par la municipalité, est ouverte

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

> de 7h30 à 9h00 (les enfants sont dans leur école à partir de 8H50) et
> de 16h15 à 18h30,

Les mercredis de 7h30 à 9h et de 12h à 13h.

Inscription

La famille doit fournir :

> Une fiche de renseignements dûment complétée et mise à jour en cas de changement de situation pendant l'année scolaire
> Une attestation d'assurance : le service de garderie est considéré comme une activité extra-scolaire et l'enfant doit donc être assuré en conséquence. La famille s'engage à souscrire une assurance individuelle et responsabilité civile pour couvrir leur enfant pendant cette période.

Tarification

Le prix du service est identique pour un élève de maternelle ou d'élémentaire.

Il existe deux tarifs qui sont à la demi-heure : le premier pour la garde d'un enfant et le deuxième pour la garde de deux enfants et plus. Ils évoluent annuellement selon un indice INSEE du coût à la consommation.

LE CESAJE

Le Comité Educatif Seine Austreberthe pour la Jeunesse et l'Enfance est un dispositif mis en place entre la MJC de Duclair et plusieurs communes environnantes pour offrir des activités, sorties et voyages aux jeunes âgés de 11 à 16 ans.

Pour contacter la MJC :
02.35.37.56.80 ou mjc-duclair@wanadoo.fr

Funflip.fr

Location de flippers et jeux de café aux particuliers et aux comités d'entreprise

*Babyfoot bonzini, flippers de toutes générations, bornes d'arcade, structures gonflables pour votre **mariage** ou tout évènement festif.*

*Retrouvez les jeux disponibles, les vidéos, les conditions de location, nos tarifs sur notre site **funflip.fr** ou sur notre page facebook*

06 88 36 37 14

Festival DES PAINS

BOULANGERIE
PATISSERIE
CHOCOLATERIE

Les Délices de Saint Pierre

Mme et M. Lintot
1 rue de l'Eglise
76480 St Pierre de Varengeville

02 35 37 55 29

APOMAC S.A.S

MATÉRIAUX DE COUVERTURE

ZAC n°2 - Les Portes de l'Ouest
76150 Saint Jean du Cardonnay

Tél. 02 35 76 40 80 - Fax 02 35 76 40 89

VIE SPORTIVE ET CULTURELLE

LA COMMISSION VLAS VIE LOCALE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

Elle fait le lien entre la mairie et les associations pour les accompagner dans leur action et leur développement.

Elle coordonne et décline au niveau local des actions intercommunales et départementales dans lesquelles elle s'engage (Ludisport, Cesaje, MJC de Duclair…) et développe des projets pour la jeunesse et pour nos aînés.

La municipalité travaille sur un projet d'agrandissement du stade Rémi Morel.

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Il existe une vingtaine d'associations sportives et une quinzaine d'associations culturelles et de loisirs.

Vous trouverez certainement de quoi occuper vos loisirs. Nous vous proposons de les retrouver ci-dessous :

ACTIVITÉS SPORTIVES

AEROBIC - BODY&FORM	***Contact :*** Mme BOULOCHÉ Tél. : 02.35.33.05.77 Mme GRILHÉ Tél. : 02.35.37.29.10 aerobic.varengevillais@gmail.com	**Mardi :** > 18h30-19h30 : renfo. musculaire > 19h30-20h30 : pilates > 20h30-21h30 : cardio
AÏKIDO	***Présidente :*** Mme GONZALEZ Tél. : 02.35.05.35.54 aikido-stpierrevarengeville.fr	> Enfants : mercredi de 16h00 à 17h00 > Ados : mardi de 18h00 à 19h30 > Adultes : mardi et jeudi 19h30 à 21h30
ARPV : RANDONNÉE PEDESTRE	***Contact :*** M. ALBERICI Tél. : 02.35.37.71.50 bruno.alberici@wandoo.fr	**Horaires :** > Tous les dimanches.
ASSPV FOOTBALL	***Présidente :*** Mme MAUGER Tél. : 06.13.18.11.01 asspv.footeo.com	
AVSR TENNIS DE TABLE	***Président*** : M. DANET Tél. : 06.68.52.70.79	**Entraînements :** > Mardi : 20h00 à 22h30 (adultes et ados confirmés) > Jeudi : 17h15 à 18h45 (ados et jeunes avec entraîneur)
BABY GYM	***Contact :*** Mme DORION Tél. 06.74.06.97.20 sae.servicealenfant@orange.fr	**Activité :** Eveil à la motricité. Tous les jeudis > de 17h00 à 17h45 pour les 18 mois-3 ans > 18h00 à 18h45 pour les 3-5 ans.
CERCLE DE LA VOILE de Seine-Maritime	***Président :*** M. BUISSON olivierbuisson47@orange.fr Tel 02.35.71.37.72 Trésorier : M. LAMBERT http://www.cvsm.com	**Activités :** Navigation, voile, hivernage, restauration de bateaux.

ECOLE DE DANSE Classique,expression corporelle et jazz	***Contact :*** Mme LUCAS Tél. : 02.35.67.32.57 ou 06.14.42.65.61	**Horaires :** > Mercredi à partir de 17h30
KARATE SEINOMARIN	***Président :*** M. DENISE, professeur diplômé, 4ème dan. Tél. : 06.60. 07. 93. 83. www.karateseinomarin.fr	**Horaires :** > Mardi et vendredi de 18h00 à 21h00
CYCLISME UCBS	***Fédération :*** UFOLEP cyclosport, cyclotourisme VTT Président : M. DUVAUCHEL Tél. : 02.35.37.94.16 ou www.ucbs.asso.fr	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	***Contact :*** Présidente : Mme BARTHELEMY : Tél. : 02.35.37.87.91 Secrétaire : Mme DUBOC Tél. : 02.35.37.71.39 mld.duboc@orange.fr	**Horaires :** > Mardi : de 18h45 à 19h45 > Jeudi : de 9h15 à 10h15 et de18h45 à 19h45
JUDO CLUB	***Contact :*** Président : M. MAURY : Tél. : 06.11.91.95.19 Trésorière : Mlle MAURY Secrétaire : M. MONCHICOURT	**Horaires des cours :** > Lundi : 18h30 à 21h00 entraînement aux compétitions > Mercredi : 17h30 à 21h30 enfants et adultes > Vendredi : 18h30 à 21h00 enfants et jujitsu adultes
MODERN'JAZZ	***Présidente*** : Mme DANET Tél. : 06.99.72.77.66	**Horaires (groupes et horaires fixés selon l'âge) :** > Lundi de 16h30 à 22h30 > Mercredi : de 13h00 à 14h00 et de20h45 à 21h45
PETANQUE VARENGEVILLAISE	***Président :*** M. TASSERIE Jacky Tél. : 06.08.93.51.55 Secrétaire : Mme NARIDON Tél. : 06.70.00.75.94	
POLO VÉLO	***Contact :*** M. HAREL : Tél. : 06.10.81.89.53hpseud@orange.fr ou billy76480@hotmail.fr	**Entraînements :** > Mercredi soir et samedi après-midi sur le terrain de foot et VTT l'hiver (licence gratuite pour - 18 ans)
TENNIS CLUB	***Contact :*** M. LEBAS Baptiste Tél. : 06.81.65.83.23 Site : volantsvarengevillais@gmail.com	**Horaires :** > Adultes : mercredi et vendredi de 20h30 à 22h30
VOLANTS VARENGEVILLAIS	***Contact :*** M. LEBAS Baptiste Tél. : 06.81.65.83.23 Site : volantsvarengevillais@gmail.com	**Horaires :** > Adultes : mercredi et vendredi de 20h30 à 22h30
YOGA	**Renseignements :** Mme Leroux 06.87.42.94.25	**Cours de Hatha-Yoga tous niveaux :** > Lundi à 19h00 > Jeudi à 19h00

ACTIVITÉS CULTURELLES

ANCIENS D'AFRIQUE DU NORD	***Président :*** M. HEDE ***Contacts :*** M. BASILLE Tél. : 02.35.37.03.74	
ATELIER COUTURE LOISIRS ET CRÉATION	***Présidente :*** Mme MURRAY02.35.37.82.96 ***Technicienne :*** Mme BERSOULT 02.35.37.68.11	***Activités :*** Accompagnement personnalisé pour réalisation de couture vestimentaire ou de décoration. ***Horaires :*** > Vendredi de14h00 à 16h30
ASSOCIATION DE DÉFENSE ET DE SAUVEGARDE APICOLE	***Contact :*** M. HOUARD Tél. : 02.35.75.20.71	***Objet :*** Découverte et approfondissement des connaissances apicoles
BIBLIOTHEQUE	Tél. 02 35 37 75 99 E-mail : biblio-spv@wanadoo.fr	La bibliothèque est ouverte au public : > Le mercredi de 10h30 à 12h30 et de 16h30 à 18h00 > Le samedi de 10h00 à 12h00
LE CESAJE	***Informations :*** MJC de Duclair Tél : 02.35.37.56.80 mjc-duclair@wanadoo.fr	Le Comité Educatif Seine Austreberthe pour la Jeunesse et l'Enfance propose en partenariat avec la MJC de Duclair, des activités extra scolaires destinées aux jeunes de 11 à 16 ans.
CLUB DES CHEVEUX D'ARGENT	Présidente : Mme LENORMAND Tél. : 02.35.37.51.62 ou 06.61.70.36.30	***Objet :*** Organisation de sorties et activités ***Gymnastique :*** > Mardi 15h30 à 16h30 et > Mercredi 10h00 à 11h00 ***Informatique :*** > Lundi 14h30 à 17h30 > Vendredi 14h30 à 16h30 ***Jeux :*** > Le dernier jeudi de chaque mois à partir de 14h00
CLUB FAMILLE LOISIRS	***Présidente :*** Mme VEPIERRE Tél. : 06.61.29.48.81	Activités manuelles (loisirs créatifs, tricots, tableaux 3D) ***Horaires :*** > Lundi de 13h45 à 16h15 > Mercredi de 16h30 à 19h00
COMITÉ DES FÊTES	***Président :*** M. GRUEL Tél. : 06.11.42.59.43 saintpierrecomite@gmail.com	***Objet :*** Organisation de festivités, manifestations, fêtes du village, foire à tout, chasse aux œufs, expositions, loto

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU VAL DE SEINE	***Renseignements :*** 02.35.37.91.55 www.emdvs.frou emdvs@wanadoo.fr	
FÉDÉRATION DES PARENTS D'ELÈVES (FCPE)	***Contacts :*** http://fcpe-spdv.jimdo.com M. BECQUET : 02.35.33.54.09 M. HOUARD : 06.73.47.98.38 fcpespv@free.fr	
OFFICE CULTUREL	***Président :*** M. BOUCHARD Tél. : 02.35.37.20.48 office.culturel.spv@gmail.com	Organisation exposition arts plastiques, Poch'Occaz, Soirées sepctacles. ***Ateliers enfants :*** Cours d'arts plastiques,atelier théâtre. ***Ateliers adultes :*** Atelier expression et création artistique. Troupe de théâtre (contact : Lucille Danet. 06.46.72.83.91 ou lucilla.danet@laposte.net).
PATRIMOINE VARENGEVILLAIS	***Contact :*** M. HERVIEUX, Président Tél : 02.35.37.36.44	
SALON POUR LA VALORISATION DES MÉTIERS	***Président :*** M. LECLERC Tél. : 06.30.04.00.13	
TATA, NOUNOU ET CIE	***Présidente :*** Mme DANET Tél. : 06.99.72.77.66	***Activités :*** Rencontre avec les assistantes maternelles adhérentes et leurs petits tous les vendredis matin de 9h30 à 11h30. Rencontre professionnelle 1 mardi par mois.

LISTE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS

COMMERÇANTS

L'ABSINTHE - Bar-Tabac-PMU-Journaux 02.35.77.76.92
P'TITE FRINGALE - Bar-Restaurant - Pizzeria-traiteur 02.35.74.48.56
LE RELAIS DE LA VALLÉE - Bar-Tabac-Restaurant 02.35.91.09.30

LES DÉLICES DE SAINT-PIERRE - Boulanger - Pâtissier. 02.35.37.55.29
Mr et Mme HORN - Boucher - Charcutier - Traiteur 02.35.37.29.59
Mme HAUTOT Annette - Vente de volailles fermières 02.35.37.87.48
M. HEDE Sébastien - Marchand Fruits & Légumes 06.25.29.80.40

M. DUVAL Michel - Pépiniériste 02.35.37.66.57
CHRISALYS - Fleurs et plantes 02.35.78.81.95
INTERMARCHÉ 02.32.96.18.30
Mme LASSIRE Corinne - Commerçante ambulante et internet :
produits du terroir et accessoires de mode 06 82 94 71 96

ARTISANS

BODY'ART - Esthéticienne 02.76.00.29.41
LA MAISON DU COIFFEUR - Coiffure 02.35.37.88.81
MAGALY CRÉATION - Coiffure 09.86.18.79.59

LULU RETOUCHES - Couture 09.51.29.89.52

ALPHATERMIE - Chauffage - Climatisation 02.35.37.03.94
DELESTRE Emmanuel - Couvreur 02.35.37.65.98
DUBOC Chauffage - Installations d'équipements
CAPELLE Bertrand - Electricien
DUJARDIN Nicolas - Mécanique - Tôlerie - Peinture 02.35.37.52.47
HOUDEVILLE - Multiservices 02.35.23.06.58
LEFRANCOIS Cédric 02.35.37.55.17
MAURY Lionel - Peinture - Vitrerie 02.35.05.10.25
MAURY Sébastien - Plomberie 06.11.91.95.19
RAIMBOURG Loïc - BTP travaux bâtiment 06.13.28.25.28

TOURISME – LOISIRS

Le Domaine du Candos - Poney Club. 02.35.37.57.58

P.M.I. - P.M.E.

Ets J.P. BACHELET-BONNEFOND - Assainissement et Nettoyage

LANGANAY Olivier - Pension chevaux

LEFEBVRE Hervé - Auto-Moto-Ecole

SARL V.T.P. - Travaux Publics

SERMATEC - Négoce de matériaux

SERMATEC SOL

ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIÉS

SNWM - Sté de découpage VARENGEVILLAISE

MATMUT - Assurances

UCD KNAUF - Fabrication d'emballages

PROFESSIONS LIBÉRALES

CABINET MEDICAL
Drs ALLAIS Sabine, VIELET Christine et DASSAS Cédric 02.32.34.42.85

DEHAYS-SONNET Mireille - Médecin 02.35.37.55.41

COT-CLARISSE - Psycho-praticienne 06.76.49.76.71

CABINET D'INFIRMIERES
Mmes AUTIN et DOUVILLE 02.35.33.52.74

CABINET DENTAIRE
Drs NANQUETTE Reynald et VARIN Arnaud 02.35.61.79.17
Dr KERLAU Hélène 02.35.64.75.43

FOLLIOT Rémi - Pharmacien 02.35.37.71.33

DELESTRE

COUVERTURE
NEUVE ET ENTRETIEN
CHARPENTE
ZINGUERIE
ÉTANCHÉITÉ
DÉMOUSSAGE
RAMONAGE

1101, route du Paulu
76480 Saint-Pierre-de-Varengeville
02 35 37 65 98 • 06 03 19 54 52

SARL
POMPES FUNÈBRES - MARBRERIE
CAVEAUX - EXPOSITION - MONUMENTS

LAMY
Assistance Funéraire
CHAMBRE FUNÉRAIRE - CONTRATS OBSÈQUES
223, rue Georges Clémenceau
76580 LE TRAIT - Tél. : 02 35 37 22 93
136, quai de la Libération
76480 DUCLAIR - Tél. : 02 35 37 51 93

La p'tite Fringale
PIZZERIA

RESTAURANT - REPAS D'AFFAIRES - CÉRÉMONIES

42, rue de l'Eglise - ST PIERRE DE VARENGEVILLE

PIZZA À EMPORTER
VENDREDI & SAMEDI SOIR

02 35 74 48 56

M. DUVAL Michel

Horticulteur - Pépiniériste

1718, route de l'Austreberthe

ST PIERRE DE VARENGEVILLE (le bas) - Le Pont des Vieux

Tél. 02 35 37 66 57

COUVERTURE - ZINGUERIE - ETANCHÉITÉ

SARL LEFRANÇOIS

200, chemin de Villers - SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE

02 35 37 55 17 - 06 70 75 76 61

lefrancoiscedric@orange.fr

ALPHA THERMIE

CHAUFFAGE
•Installations
•Dépannages
•Contrats d'entretien

Des professionnels
à tous les degrés....

1285 Route de Rouen
76480 - St Pierre de Varengeville
02-35-37-03-94

Intermarché contact
NOUVEAU leDRIVE

OUVERT 7J/7

60, chemin de la Messe
76480 **Saint-Pierre de Varengeville**

02 32 96 18 30

La Cuisine Evolutive

Le Château • 76190 BOIS HIMONT • **Tél. 02 35 89 89 09**

service.commercial@cuisine-evolutive.fr www.cuisine-evolutive.fr

10 ans au service du goût • 20 000 convives servis chaque jour

Des prestations personnalisées et un savoir-faire reconnu dans la livraison de repas.

Notre volonté : *La satisfaction renouvelée et durable de nos convives.*
Notre métier : *La cuisine en appliquant des méthodes traditionnelles.*
Notre exigence : *Des produits frais pour offrir des repas sains et gourmands. Origine, fraîcheur, saveur, tous nos produits répondent à de sévères critères de qualité et traçabilité.*
Nos équipes : *Des passionnés du goût ! Chefs de cuisine, pâtissiers, diététiciennes, tous issus des secteurs gastronomiques et traditionnels.*

R.T.T.

Rénovations Tous Travaux

Multiservices ▪ jardinage ▪ bricolage ▪ tous travaux intérieurs et extérieurs

06 63 74 33 69 **02 35 23 06 58**

cyrilhoudeville@gmail.com

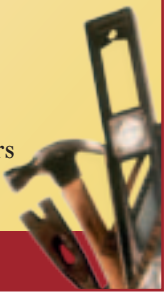

Chez Lulu Retouches

Retouches de vêtements
et confection sur mesure
À DOMICILE

Pour tous renseignements
Contacter Lucille Danet au :
09 51 29 89 52 - 07 82 33 59 44

PORTAIL - AUTOMATISME PORTAIL ET GARAGE - INTERPHONE - CHAUFFAGE
CHAUFFE EAU - CHAUDIÈRE FUEL - VENTILATION - SANITAIRE - PARQUET
PLACARD - CARRELAGE - VOILE DE VERRE - PAPIER PEINT - PEINTURE

MULTISERVICES HABITAT

ELECTRICITÉ - PLOMBERIE

Cuisine et Salle de Bains > Installation - Dépannage

Thierry BELLETRE - 76840 HENOUVILLE - 02 35 64 83 20 - 06 35 93 70 74

Menuiserie Noblesse

EXPERT CONSEIL FenêtréA

Menuisier depuis 1887

FENÊTRES - PORTES - VOLETS - STORES - PORTAILS

Le professionnel à vos mesures

N'attendez plus pour réaliser vos travaux !

le Crédit d'Impôt passe au taux unique de 30%*

dès la première fenêtre réalisée et jusqu'au 31 décembre 2015 par une entreprise certifié RGE !

30% de Crédits d'Impôts

RGE QUALIBAT

FABRICATION FRANÇAISE

02 35 95 33 49

mail : contact@menuiseries-noblesse.fr

ZA – 451, rue des Renards – 76190 YVETOT (Ste Marie des Champs)

www.menuiseries-noblesse.fr

* Sous réserve de l'adoption par l'Etat du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, n°2188, déposé le 30 juillet 2014. A noter que la main d'oeuvre n'est pas soumise au CITE

CENTRE D'ART CONTEMPORAIN DE LA MATMUT

EXPOSITIONS

Naggar/Weil, minéral, jusqu'au 4 janvier 2015

Gilles Marrey, Le grand Salon Noir, 10 janvier – 29 mars 2015

Christian Bonnefoi, 4 avril – 28 juin 2015

Entrée gratuite
Ouvert du mercredi au dimanche de 13 h à 19 h
Fermé les jours fériés

425 rue du Château 76480 Saint-Pierre-de-Varengeville 02 35 05 61 73 matmutpourlesarts.fr